Vacarme

2005/4 (n° 33)

Alertes e-mail

Veuillez indiquer votre adresse e-mail pour recevoir une alerte sur les parutions de cette revue.

Voir un exemple^[1]

1

e la « crise d'adolescence » à « l'âge de tous les possibles », notre perception contrastée de l'adolescence est très largement héritée des discours du XIXème siècle. Les travaux d'Agnès Thiercé, historienne et éditrice, invite à construire une nouvelle généalogie des révoltes lycéennes, non pas filles de mai 1968, mais contemporaines de l'institution scolaire. Les mutineries d'hier apparaissent alors indissociables de l'image critique de l'adolescence au XIXème siècle et des principes disciplinaires et pédagogique de contrainte et de suspicion qu'elle motive au sein des établissements.

2

Lorsque les premières révoltes lycéennes apparaissent, au XIXème siècle, qu'estce qui permet de les distinguer de simples chahuts d'écoliers ?

3

Les révoltes lycéennes apparaissent dès la naissance des lycées, dès le début du XIXème siècle, posant bien évidemment la question de leur rapport au statut réservé aux élèves. Mes recherches m'ont permis d'en répertorier plus de deux cents pour le siècle, avec deux périodes très agitées, la première moitié du siècle et les décennies 1870-1880, et une période d'accalmie, le Second Empire. Elles disparaissent au tournant du siècle, et ce jusqu'au mouvement de mai 1968.

Il s'agit de révoltes collectives, parfois très violentes, avec par exemple des barricades érigées dans les dortoirs, des maîtres battus, et même l'intervention de la force armée.

Si j'emploie le terme générique de révoltes, les contemporains de ces mouvements, qu'il s'agisse des autorités universitaires (dont dépendaient alors les lycées) ou de la presse, parlent aussi de désordres, mutineries, insurrections, soulèvements, rébellions, troubles, affaires disciplinaires, émeutes, échauffourées... Les termes sont forts, violents, et peuvent parfois sembler disproportionnés à l'observateur du XXIème siècle. En fait, la plupart démarrent sous la forme de chahut : il est par exemple question de « refus d'obéissance », de « délits de murmure », de « regroupement » dans la cour. Mais les premières sanctions tendent le plus souvent à exacerber le mécontentement et la résistance. Parfois même une simple rébellion individuelle devient révolte collective, quand la sévérité de la sanction suscite la solidarité et l'insurrection des autres élèves. Certains désordres n'apparaîtraient sans doute pas comme des révoltes aujourd'hui, mais sont considérés, présentés et réprimés comme tels par les autorités scolaires du XIXème siècle. Il est évident que la définition de la révolte est alors beaucoup plus large

6 **Qu'est-ce qui les provoque ?**

7

que la nôtre.

Elles sont dans leur grande majorité un rejet de la discipline scolaire et de ceux qui la représentent, en premier lieu le surveillant, cible principale des mutins, alors que les professeurs ne sont que très rarement visés. Les révoltes lycéennes sont indissociables du statut réservé aux élèves dans les établissements secondaires du XIXème siècle. Le régime disciplinaire, fondamentalement lié à l'image critique de l'adolescence, perçue comme un âge dangereux et dont il faut réprimer les manifestations, est alors particulièrement rigide, la discipline infantilisante, la surveillance de chaque instant.

8

Il s'agit de surveillants que les élèves détestent et dont ils réclament le renvoi, d'un principal qu'ils jugent tyrannique, d'un nouveau proviseur qui veut resserrer la discipline... L'explosion peut avoir lieu à la suite d'une sanction jugée injuste ou encore d'une mesure vexatoire, en particulier la fouille des placards des élèves pour trouver les objets interdits (presse, cigarettes...). Un sentiment plus général d'infantilisation ressort parfois : les élèves affirment qu'on les traite « comme des bébés » ou « comme des chiens ». Toujours dans le cadre du rejet de la discipline scolaire, certaines révoltes sont liées au régime des congés et sorties, surtout dans la première moitié du XIXèmesiècle, quand les élèves n'ont droit qu'à six semaines de vacances par an.

Outre ces révoltes disciplinaires, il y a aussi les révoltes religieuses, pour lesquelles il est parfois difficile de dire s'il s'agit de manifestations anticléricales ou du rejet d'une autre forme d'autorité. Elles se manifestent par exemple par le refus de chanter à l'office et la revendication de ne plus assister à la messe.

10

Enfin, il y a les troubles à caractère politique. Les grands événements du siècle suscitent des remous dans les lycées (1815, 1848, 1870). Malgré les efforts des éducateurs, les bruits de la rue passent les murs, expliquant en partie l'importance des établissements parisiens dans l'histoire des révoltes scolaires (un tiers de celles répertoriées ont eu lieu dans l'académie de Paris). En janvier et février 1870, les élèves souhaitent participer à la souscription lancée pour offrir un tombeau à Victor Noir, journaliste à *La Marseillaise*, tué par le prince Pierre Bonaparte. Le ministre de l'Instruction publique charge les proviseurs de s'opposer à ce projet. C'est le début d'une vague de révoltes qui secouera une trentaine d'établissements. Là encore, comme pour les troubles religieux, les motivations sont parfois plurielles : les élèves entonnent des chants républicains et frappent un maître ; ils envoient une souscription à un journal républicain ou demandent le droit de lire la presse, tout en réclamant le renvoi d'un maître...

11

Les sources pour connaître les motivations des élèves sont largement biaisées, puisqu'il s'agit là encore pour l'essentiel des rapports des autorités universitaires, qui évoquent largement la présence de « meneurs », de « mauvaises têtes », du « mauvais esprit » dans l'établissement. Également les « excitations extérieures », en particulier celles de la presse, sans toujours plus de précisions, ou encore la « contagion », notamment en 1870, lors de la série de révoltes. Les revendications des élèves s'expriment clairement dans deux sources : dans le manifeste des lycéens, à l'issue d'un congrès qui aurait eu lieu à Albi en 1882, et dans les premiers journaux lycéens qui paraissent dans la foulée. Toutes ces productions sont bien évidemment condamnées par l'université. Les revendications exprimées portent principalement sur le régime disciplinaire dont les élèves dénoncent l'arbitraire et les méthodes, qu'il s'agisse des fouilles, de la violation des correspondances ou encore du « cahier de moralité », sur lequel le maître note le comportement des élèves, leur caractère... Les élèves dénoncent aussi les conditions matérielles, comme des locaux exigus et mal aérés et la nourriture insuffisante et mauvaise. Il y a enfin dans la presse lycéenne des revendications sur les programmes, alors qu'elles ne s'expriment pas à chaud, lors des révoltes. Les élèves réclament souvent un enseignement plus adapté à la société moderne, avec par exemple plus de langues vivantes et moins d'humanités.

Oui. C'est là une des toutes premières manifestations de la volonté des lycéens de s'organiser et de se donner des moyens d'expression démocratiques hors des cadres définis par les adultes. Sans doute les lois de 1881 sur la liberté de la presse sont-elles perçues par les élèves comme autant d'encouragements. Le premier numéro des *Droits de la jeunesse* paraît le 30 avril 1882 à la suite du congrès et reproduit à sa une le manifeste des lycéens. Le journal, hebdomadaire dactylographié, paraît un peu plus de six mois. Au fil des numéros, la rédaction fait état des difficultés financières auxquelles se heurte le journal, appelant dans un premier temps les élèves à sa propagande et à sa diffusion, pour ensuite accepter l'idée d'une souscription. Il y a peu de sources où l'historien a le sentiment de toucher de si près les lycéens, dont le journal se voulait la tribune. Pourtant ce journal, comme tous ceux de la même période, fermement condamnés par l'université, n'a qu'une existence éphémère (vingt-huit numéros pour *Les Droits de la jeunesse*, un seul pour le *Condorcet-pensum*, douze pour *La Cloche lycéenne...*). Beaucoup, sans doute, demeurés clandestins, nous échappent.

14 Dans ces révoltes, quelles techniques de contestation sont utilisées par les lycéens

15

La rupture du silence imposé par le règlement est le mode de contestation le plus répandu. Elle intervient, entre autres manifestations, dans près de la moitié des désordres : murmures, bourdonnements pendant les repas ou dans les mouvements ; cris, sifflets, vociférations, quelquefois injures et menaces ; chants à connotation politique comme *la Marseillaise*. Viennent ensuite les refus d'obéissance collectifs : refus de se soumettre à une injonction du maître, de se ranger, de rentrer en classe, de manger au réfectoire, quelquefois, rarement, de composer un devoir... Un autre mode de contestation est la fuite, depuis le lycée ou lors de la promenade.

16

Un quart des révoltes se manifeste par une transgression des règles régissant l'espace disciplinaire et l'appropriation de celui-ci : barricades, le plus souvent dans les dortoirs, passage de son espace — sa cour, son dortoir, son étude — à un autre, tentative de regroupement avec les élèves d'autres divisions, « mauvaise circulation », c'est-à-dire dans le sens inverse de celui qui est imposé, ou promenade en « rangs serrés ».

17

Environ une révolte sur cinq est violente : maîtres frappés, mobilier brisé..., sans compter les violences verbales. Dans une révolte sur dix à peu près, les mutins expriment leurs revendications par une lettre ou une circulaire. Les exigences sont le

plus souvent ponctuelles : retour des exclus, amnistie générale, renvoi d'un ou de plusieurs maîtres.

18

Quelles sont les réactions des adultes qui les entourent ou les encadrent ?

19

L'attitude des parents ne semble pas avoir été favorable aux lycéens lors des révoltes scolaires. Les lettres de pères ou de mères de collégiens exclus à la suite d'une mutinerie adressées aux autorités scolaires sont les seules sources dont je dispose pour tenter de cerner leur réaction : fort peu de choses en fait. La plupart vise bien sûr la réintégration de leur fils dans l'établissement et cherche donc à adopter une attitude conciliante, en ménageant l'autorité universitaire tout en plaidant pour leur fils. Quelques-unes affirment l'innocence de leur enfant. D'autres avancent des circonstances atténuantes : par exemple un parent, à la suite des désordres au lycée de Bastia en février 1880, évoque le jeune âge de son fils, 11 ans, entraîné par d'autres plus vieux et plus exaltés que lui ; un autre, à Alger, réclame l'indulgence pour le « moment d'aberration inexplicable » de son fils, eu égard à ses antécédents de bonne conduite et à ses succès scolaires. Le plus souvent, ces démarches sont vaines.

20

Très peu de révoltes sont réglées par la conciliation, très peu restent impunies. La sanction la plus courante est l'exclusion provisoire, ou plus fréquemment définitive, d'un ou de plusieurs élèves, parfois en grand nombre. Vingt-deux rébellions déterminent le licenciement (renvoi collectif provisoire) d'une division ou davantage. Les autorités scolaires réagissent le plus souvent à des manifestations répétées de solidarité de la part des élèves : le schéma classique est un premier désordre suivi de sanctions, la solidarité des autres se manifestant alors soit par de nouveaux désordres, soit par leur extension à tout l'établissement, soit encore par l'envoi d'une lettre ou d'une délégation d'élèves pour plaider la cause des élèves punis. Le licenciement est motivé par des agitations bruyantes plus que violentes, qui expriment avec force la cohésion du groupe, et que le renvoi cherche à briser.

21

Viennent ensuite les privations répétées de sortie ou, moins souvent, de vacances... pour punir une fugue. La peine est parfois très lourde. En février 1880, à Bastia, sur les quarante lycéens fugueurs, entrés en ville au chant de *la Marseillaise* avant de tenter de pénétrer en force dans le lycée, cinq sont définitivement exclus, neuf jusqu'à la prochaine année scolaire et vingt-six sont privés de sortie jusqu'à la fin de l'année, soit pendant cinq mois.

Certaines révoltes sont marquées par des mesures plus radicales. Une dizaine est ainsi réglée par l'intervention de la force armée, toujours à l'appel des autorités universitaires, et pour répondre à la violence des mutins. Il s'agit souvent de déloger les élèves barricadés dans les dortoirs.

23

Les professeurs sont absents des révoltes : ils n'en sont pas la cible et se gardent d'intervenir. Quant à l'opinion publique telle qu'elle s'exprime dans la presse, elle condamne sinon le fond du moins la forme. Les commentaires n'échappent pas aux polémiques qui entourent alors l'université. La presse catholique et conservatrice met en cause l'immoralité des établissements publics ou le déclin de tout respect dans la jeunesse ; les périodiques républicains ou socialistes apportent plus volontiers leur soutien aux mutins en condamnant l'attitude des autorités, en insérant des interventions d'élèves dans leurs colonnes et en profitant des désordres pour fustiger le régime scolaire, ou l'internat qualifié de prison.

24

À voir la brutalité des réponses, on se demande quelle peut être la durée de ces insurrections.

25

Elles sont généralement brèves, de quelques heures à une semaine. On peut citer quelques exceptions, comme la révolte du lycée St-Louis, qui dure du 16 janvier au 11 février 1870. Au lycée de Lille, la révolte commence en janvier puis reprend en février après une trêve. Même chose à Louis-le-Grand où la révolte entamée en janvier 1883 reprend en mars suivant pour devenir une des plus importantes du siècle : deux cent cinquante à trois cents élèves se barricadent dans les dortoirs, entonnent des « chants obscènes » (*sic*), brisent le mobilier, suscitant l'intervention de soixante gendarmes et cent-dix-neuf renvois.

26

Dans quelle mesure ces révoltes sont-elles révélatrices des représentations que se font de la jeunesse les adultes de l'époque ?

27

Les révoltes de lycéens sont fondamentalement liées à l'image critique de l'adolescence et aux principes disciplinaires et pédagogiques que cette image motive. Les lycéens se révoltent contre les conditions qui traduisent ce statut. Dans le même temps, les mutineries lycéennes entretiennent l'image d'un âge critique. C'est pourquoi elles sont une source fondamentale pour l'historien de l'adolescence : elles sont inhérentes à la perception et à la direction de cet âge.

L'adolescence est perçue comme un âge difficile, ingrat, de bouillonnement, de passions, inachevé, indocile. Il est question de révolution, organique en premier lieu, d'« avènement de la sexualité », synonyme de vigueur, d'ardeur, de fougue, et partant d'indiscipline, d'esprit d'indépendance et de révolte. Face à cette image, le lycée est conçu comme un carcan disciplinaire visant à réprimer les manifestations de cet âge. La suspicion et la contrainte dominent les pratiques pédagogiques. S'ensuivent des manifestations d'impatience et de résistance de la part des élèves. Exutoire, les révoltes sont aussi une manifestation groupale des adolescents face aux adultes et même la principale forme d'affirmation des acteurs de cet âge.

29

Y a-t-il eu des révoltes gagnées ? Des acquis conservés ?

30

Non. Jamais aucune revendication lycéenne n'est satisfaite. C'est seulement sur le long terme que les révoltes aboutissent : les réformes scolaires de la fin du XIXème siècle, dans le sens d'une libéralisation du régime, sont sans aucun doute en partie le fruit de près d'un siècle de lutte, d'opposition des lycéens aux autorités scolaires.

31

Vous parlez d'une « formule de l'adolescence » qui s'élabore au XIXème siècle. Quels en sont les éléments ?

32

Trois éléments sont fondateurs : la puberté, la crise et l'encadrement. L'adolescence naît de l'encadrement spécifique de jeunes pubères. Il n'y a pas d'adolescence sans la conscience d'un danger ou d'un enjeu qui déterminent l'isolement, et dès lors un encadrement spécifique de cette tranche d'âge. C'est pourquoi on peut dire que, jusqu'aux grandes créations scolaires de la Troisième République, l'adolescence demeure réservée aux fils de la bourgeoisie. Le sexe féminin et les classes populaires en sont très largement exclus parce qu'ils ne sont guère isolés, entre l'enfance et la jeunesse, ou l'âge adulte, dans des espaces propres à leur âge, comme le lycée. En milieu prolétaire, les pubères intègrent le monde du travail et le statut d'ouvrier. Dans les milieux bourgeois, les filles entrent certes dans la période spécifique de l'attente du mariage mais, là encore, elles intègrent la sphère, et le statut s'y rattachant, qui demeurera la leur dans l'avenir : le foyer. Sortis de l'enfance, les pubères ne sont pas non plus représentés comme abordant une période de transition psycho-physiologique critique. Or, privée du concept de crise et sans la définition d'une transition, l'adolescence n'existe pas au XIXème siècle, dans le sens où elle ne suscite pas de discours particulier ni d'action politique et sociale aboutissant à un encadrement spécifique. L'élargissement de l'adolescence à l'ensemble d'une classe d'âge date de la

fin du XIXème siècle, dans les années 1880-1890, quand la Troisième République voit dans l'ensemble de la jeunesse un enjeu et investit dans des structures d'encadrement plus larges, avec les lycées pour les filles de la bourgeoisie et l'enseignement dit post-scolaire pour les classes populaires. La Troisième République instaure aussi certains rites qui dessinent mieux l'âge adolescent : la sortie de l'école primaire (à 12-13 ans) désormais obligatoire devient une étape, comme le service militaire (vers 18 ans). L'âge est mieux cerné et suscite des politiques nouvelles.

33

Existe-t-il des révoltes adolescentes propres au monde ouvrier ?

34

Les garçons de la bourgeoisie sont les seuls à se rebeller en tant qu'adolescents puisqu'ils sont alors les seuls à être considérés et traités comme tels : les filles sont sages ; les grèves fomentées et menées par de jeunes ouvriers sont peu nombreuses et, mise à part l'exigence de ne plus aller à l'école pendant l'heure du dîner, leurs revendications sont ouvrières, propres à leur condition professionnelle plus qu'à leur âge.

35

Dans quelle mesure notre perception des désordres lycéens est-elle aujourd'hui l'héritière des catégories qui s'inventent au XIXème siècle pour penser l'adolescence ? Inversement, quels changements peut-on observer tant dans les révoltes lycéennes que dans les catégories utilisées pour les décrire ?

36

De manière générale, la conception contemporaine de l'adolescence est largement l'héritière de celle du XIXème siècle. Des caractères alors associés à l'adolescence, beaucoup demeurent aujourd'hui, en particulier l'idée de crise, d'âge ingrat, par nature indiscipliné, en révolte, même si, aujourd'hui, suivant en cela le mouvement de valorisation de cet âge qui s'amorce dans les années 1890, notamment chez les psychologues, le regard porté sur ces caractères est plus indulgent qu'au début du siècle. Les pédagogues de la première moitié du XIXème siècle privilégiaient une lecture critique de l'adolescence et de ses manifestations, et dès lors des pratiques contraignantes à son égard. Les psychologues et psycho-pédagogues des années 1890 et suivantes proposent une image plus heureuse de cet âge, en définissant la crise adolescente comme nécessaire, indispensable à la construction de la personnalité. Il me semble que les lectures actuelles s'inscrivent dans cette lignée.

37

Le changement fondamental dans la lecture des désordres lycéens, plus généralement sans doute dans l'approche de l'âge adolescent, est dans l'introduction de

considérations sociales : le thème de la banlieue ou celui des difficultés sociales et économiques des parents dominent aujourd'hui. De même, les adolescents dont on parle sont pour l'essentiel ceux des milieux défavorisés. Au XIXème siècle, les lycéens appartenant à la bourgeoisie, la lecture n'est évidemment pas la même et c'est l'âge adolescent en tant que tel qui est le plus souvent mis en cause, jugé porteur de révolte. Cette évolution est liée à la valorisation de l'adolescence, dont les acteurs ne sont plus suspects en tant que tels, mais bien selon leur appartenance sociale.

38

Agnès Thiercé est auteure de *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Belin, 1990

Links

1. http://dedi.cairn.info/NL/exemple NL.php?ID NUMPUBLIE=VACA 033

Obtenez un compte Evernote gratuit pour enregistrer cet article et le lire plus tard sur n'importe quel appareil.

Créer un compte